

Compte rendu du CHSCT du 7/03/2019

Nous avons publié le 18/03/2019, sur notre site (ici <http://www.dgfi.cgt.fr/331/spip.php?article261>) un article sur les Brèves de ce CHSCT du 7 mars. Nous diffusons ici le compte rendu détaillé de cette réunion.

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Président,

Ce premier CHSCT de l'année se tient dans un contexte particulier à la DGFIP.

Les premières annonces concrètes du projet de la Direction de « géographie revisitée » du réseau s'inscrivent pleinement dans l'objectif CAP22 du gouvernement. Il s'agit bien de supprimer massivement des emplois, de restreindre comme jamais le réseau de la DGFIP, de créer des agences comptables et de recourir de plus en plus à des contractuels. Tout cela en ne répondant pas aux besoins de la population ni des salariés. La question des salaires et du pouvoir d'achat, et notamment celui des fonctionnaires, n'est toujours pas à l'ordre du jour du gouvernement.

Dans ces conditions, on comprend mieux l'annonce de la suppression prochaine des CHSCT dans la Fonction Publique en les fusionnant au sein des Comités Techniques. Cette suppression fait suite aux ordonnances Macron qui font disparaître les CHSCT dans le secteur privé. Quel bond en arrière ! Les CHS avaient été créés en 1947 et ne sont devenus CHSCT qu'en 1982. Ce n'est qu'en 1982 qu'ont été instaurés les CHSCT dans la Fonction Publique. C'est donc bien un recul sans précédent qui s'annonce pour nos conditions de travail. Le gouvernement souhaite que les Directions, à tous les niveaux, aient les mains libres pour mieux restructurer, mieux remettre en cause le service public et, dans ce contexte, il faut éliminer tout ce qui constitue une entrave à cette politique. Ce serait ça la politique nouvelle !

Nous gardons en mémoire les dégâts humains et sociaux du démantèlement de France Télécom ou ceux liés à la création de l'Agence pôle emploi. Nous ne souhaitons pas vivre cela aux Finances !

La CGT Finances publiques condamne cette politique et cette dérive ultra libérale. Elle continuera à se battre pour les conditions de travail des personnels. Les CHSCT ont prouvé leur efficacité et permettent réellement de discuter des conditions de travail et d'infléchir les mesures régressives en matière de vie au travail. C'est bien parce qu'ils sont un outil aux services des salariés qu'ils sont attaqués aujourd'hui.

La CGT appelle les personnels à se mobiliser. Plusieurs mouvements d'action et de grève sont d'ores et déjà prévus au mois de mars. L'enjeu est important pour notre avenir. Ce n'est que par la création d'un rapport de force conséquent que nous pourrions inverser cette politique.

La note d'orientation ministérielle 2019 sur la santé, la sécurité

et les conditions de travail indique à nouveau que sur les évolutions du travail, la Direction doit fournir l'ensemble des informations constituant le dossier du projet aux représentants du personnel pour que le CHSCT puisse donner un avis, le plus en amont possible de la concrétisation. Pour la CGT c'est effectivement primordial que le CHSCT ait tous les éléments nécessaires pour s'exprimer avant que les décisions soient prises.

La note signale qu'en matière de prévention le bilan 2017 montre une régression des mesures de prévention organisationnelle au profit des mesures de prévention humaines. Effectivement nous le déplorons aussi car ce sont bien souvent les évolutions dans l'organisation du travail qui conduisent aux dégradations des conditions de travail.

Lors de ce CHSCT sera abordé la mise en place du télétravail au sein de la DISI Sud-Ouest. Nous sentons ici et là une certaine frilosité dans l'examen des demandes. La CGT considère que c'est une réelle avancée concernant les conditions de travail. Avant de décider que la demande d'un collègue n'est pas recevable il convient que la Direction examine toutes les possibilités qui permettraient de satisfaire cette demande. Notamment il s'agit de bien recenser les activités qui seraient télétravaillables et qui pourraient donc être regroupées sur la ou les journées télétravaillées. Nous regrettons la décision unilatérale de la Direction de la DISI de limiter à une journée le télétravail lors de cette première campagne. Pour la CGT, les demandes des personnels doivent être évaluées équitablement, quels que soient leur affectation et leur grade. Nous souhaitons la plus grande transparence dans ce dossier.

Comme chaque année l'ordre du jour de ce premier CHSCT est très dense et ne permet pas toujours d'échanger comme nous le souhaiterions. Il est à noter l'enregistrement audio de la séance qui permettra d'éviter tous litiges lors de l'élaboration du PV de la réunion.

Contrairement à l'année dernière l'ISST était présent à cette 1ère rencontre. Nous espérons qu'il participera plus régulièrement à nos instances ainsi que la Médecin de prévention absente à cette 1ère réunion.

L'ISST a présenté plusieurs documents :

Nouveau règlement intérieur

Juste une modification apportée concernant les conditions de demande exceptionnelle de tenue d'un CHSCT.

Note d'orientation 2019

- Mise à jour du guide de méthodologie du DUERP
- Point sur l'impact des champs électromagnétiques
- Amiante

⇒ proposition faite aux membres des CHSCT d'une 1/2 journée d'étude permettant de mieux appréhender la documentation amiante avant travaux.

⇒ Point concernant les attestations de présence et fiches d'exposition à faire avec le MEP.

- RPS

intervention d'opérateurs externes (Psy du travail) lors de situation d'urgence. Cela permet une meilleure réactivité que s'il fallait réunir une équipe pluridisciplinaire.

- @formation concernant la sensibilisation des agents aux risques à venir

- formation conduite de projet vise les cadres

- Rappel sur certaines pratiques non respectées dans certains CHSCT (rythme de 3 réunions non respecté, pas de visite de site, pas d'anonymisation des fiches de signalement).

- Création à venir d'un outil informatisé et harmonisé de RSST.

- EPI (équipement de protection individuelle)

L'ISST indique que le CHSCT n'a pas vocation à équiper les agents. Il doit intervenir en complémentarité, en cas d'urgence ou à titre d'exemple.

Le Directeur précise que ce type d'équipement est payé par la DGF.

Pour les agents ayant l'habilitation électrique les EPI sont un vérificateur d'absence de tension, des lunettes plastiques et des gants.

- hygiène des locaux, un nouveau marché national avec ONET. Il est possible que la DISI prenne en charge des travaux supplémentaires, ce fut le cas lors du déménagement de l'ESI BDX.

Comme on peut le constater les réformes, les restructurations s'enchaînent entraînant une souffrance chez les agents et les réponses du secrétariat général semblent bien faibles. Le secrétariat général ne nie pas qu'il y a des problèmes mais il y répond par des opérations de sensibilisation et des @formations.

Nouvelle version du guide sur l'amiante

C'est une présentation différente qui intègre la circulaire FP 2015 et le décret 2017 (recherche supplémentaire de recherche amiante au donneur d'ordre

et interruption d'un chantier si inquiétude).

L'ISST indique que l'administration doit se conformer à ce qui est dit dans le guide, notamment concernant l'étiquetage amiante.

Les directions doivent être transparentes vis-à-vis des agents, il n'y a rien qui ne soit pas communicable. :

DTA

Nos équipes ne sont pas hébergées dans des locaux pour lesquels nous n'avons pas de DTA.

La CGT est intervenue pour demander si le déménagement des archives issues du sous-sol de la cité administrative de BDX avait respecté le processus édicté dans l'annexe ? du guide amiante.

La direction a répondu que des mesures d'air avaient été effectuées et que tout s'était bien passé.

Après le 15 mars les sous-sol ne seront plus accessibles sauf LTI qui n'est pas amianté.

Les OS demandent à ce que les DTA mis à jour des sites visités par les CID soient publiés sur le site de la DISI.

A Poitiers opération amiante à venir sur le dallage d'une partie de l'EIFI et du SAS CID du RDC.

Élection du Secrétaire du CHSCT

2 candidates : 1 SOLIDAIRES et 1 CGT

Geneviève BOURREL élue CGT et Secrétaire sortante du CHSCT a été réélue au 1^{er} tour de scrutin.

Bilan PAP 2018

Il reste 3 risques non clôturés

- CID12 prises en hauteur, le problème semble résolu

Un recensement des CID ayant le même problème est effectué, sur ESI Toulouse l'hôtel des finances de Tarbes est concerné.

- CID40 armoire bruyante dans le bureau CID de Dulamon

Problème résolu par un déménagement dans un autre bureau, les agents conserveront le local pour du stockage.

- Broyeuse Poitiers résolu par l'installation d'un aspirateur de particules.

- ligne 17 Poitiers analyse de l'air en finition OK

DUERP 2018-2019

Septembre 18 mise à jour des référentiels locaux

Novembre 18 diffusion de la note de lancement de campagne

Le 1^{er} groupe de travail s'est réuni pour une procédure allégée le 15 février (232 lignes en 2019 et 241 lignes en 2018).

Le Directeur a précisé qu'il était allé un peu plus loin que la démarche nationale en demandant au chef d'équipe de recenser les nouveaux risques.

Un 2^e groupe de travail se réunira pour élaborer le PAP 2019.

La Direction a présenté l'info centre DUERPAP, une demande d'habilitation doit être faite pour les nouveaux membres CHSCT. Quelques points ont été discutés notamment les RPS. Le Directeur constate que beaucoup de lignes leur sont consacrées mais le risque est faible.

Avec les réformes à venir cette analyse sera peut-être à revoir...

Concernant les risques routiers OS et direction sont d'accord pour le rendre obligatoire pour les CID/SIL.

Les OS constatent que sur le site de Toulouse les remontées sont faibles, le Directeur répond qu'il y a moins d'évolutions sur cet ESI. La directrice de l'ESI précise que des messages ont été envoyés à tous les agents et qu'il n'y a eu aucune remontées.

Un avis positif a été rendu sur le document.

RSST

Des agents du pôle DEV de BDX ont développé un nouvel outil plus ergonomique et qui convient au plus grand nombre.

BORDEAUX et SIEGE

Problème d'ambiance thermique à BDX cité

Le Directeur indique que le système est aux normes et que ce sont les agents qui ne respectent pas les règles.

- ne pas couvrir les évacuations

- ne pas laisser la porte ouverte

- interdiction d'ouvrir les fenêtres de la cité

Les degrés réglementaires sont 19° l'hiver et 25° l'été.

Le lundi il peut y avoir une température plus basse.

À noter que suite à la suppression des brises-vues on constate une température plus élevée.

Quand il y a une suspicion d'anomalie, passer par PSM qui ensuite appelle DALKIA.

Problème de luminosité :

7 lampes de bureau clôturées quand lampes actées et achetées.

Problème hygiène : quand ils sont signalés, il y a vérification.

- Ascenseurs en panne à la cité administrative Bordeaux :

il y a 8 ascenseurs + 3 monte-charge (le mécanisme sera changé et peut-être aussi les cabines) pour un coût de 3 millions d'euros (travaux de décembre 2019- déc 2020)

- éclairage parking : 3 lampadaires sont renversés mais les autres fonctionnent.

TOULOUSE

CID09 Foix travaux réalisés.

CID32 Auch problème switch en hauteur :TX réalisés.

CID81 Albi : TX réalisés.

TLSE hygiène nettoyage sanitaire fait, la douche sera nettoyée 1/mois.

CID47 manque des places de parking : aucune solution.

Le Directeur indique que les agents de la CID ne doivent pas se plaindre directement à la DDFIP.

CID82 quelques AR afin d'avoir satisfaction !. Sujet qui sera suivi TLSE matériel toilette OK.

POITIERS

Ambiance thermique :

- rideaux installés clôturés

- climatisation de tout le bâtiment

Ambiance lumineuse :

- demande d'une lampe

Nous intervenons pour signaler que l'agent est loin des fenêtres et que l'éclairage individuel en place ne lui convient pas.

Le Directeur propose une étude plus approfondie pour acheter les bons matériels, l'ISST rajoute l'avis du MED après mesures et le Directeur de Poitiers propose de redéployer les lampes non utilisées.

Autres :

- groom commandé, celui installé claque réglage à faire

- demande frigo

La direction de l'ESI indique que l'utilisation d'un frigo poserait un problème d'hygiène, l'agent peut venir avec une glacière.

Déménagement CID16 :

La CGT signale que la zone de stockage est hors zone sécurisée, la Direction précise que cette pièce sera fermée à clé après chaque utilisation. Les bureaux eux sont dans la zone sécurisée. Les demandes restantes seront examinées au prochain CHSCT.

Refus aménagement de poste sur Poitiers

Suite à un accident de service le MDP a demandé un aménagement de poste bouchons d'oreilles moulés, bras support d'écran et que l'agent bénéficie d'une journée de télétravail.

1^{er} refus de la Direction pour absence de motivation.

Une 2^{ème} demande est en cours d'étude .

Accidents de services et maladies professionnelles

2018 : 7 accidents de service (2 de voiture, chute carton, siège cassé, autre chute).

2019 : chute plain-pied à TLSE, chute de vélo à BDX, 2 maladies professionnelles en cours d'instruction.

On a demandé que cela soit plus précis et que les accidents soient répertoriés par ESI.

Présentation du plan de formation :

Mise en place d'une harmonisation de l'offre de formation. Le plan sera mis en ligne.

- 1ers gestes :

80 % des agents doivent être formés aux premiers gestes, recherche du marché

en cours.

- Formation recyclage secourisme est supprimée, elle n'est conservée que pour ceux qui ont suivi la formation initiale.

L'ISST tempère cette décision en indiquant que dans un établissement il faut un minimum de secouristes (10 % d'effectif en cible) nous devons donc garder un volant de secouristes.

- Sécurité incendie : concerne surtout Poitiers.

- Guide et serre-file formation obligatoire pour les agents concernés.

- Geste posture.

- Ergonomie travail écran (12 agents ESI BDX et Siège).

- Gestion du stress (2 pers pour l'instant) seront rattachées à la DRFIP.

Restructuration des DISI

Une fiche d'impact sera proposée lors du CHSCT de juin, elle concernera Limoges et 3 CID soit 71 agents.

Il n'y aura pas pour la DISI SO de nouvelles élections professionnelles suite à l'intégration des 71 agents.

Les élus de ces sites issus des dernières élections pourront participer à nos instances en tant qu'expert a/c de septembre 2019 et jusqu'aux prochaines élections.

Le Directeur précise que l'évolution des missions ne se fait pas sur un coin de table, tout cela se travaille en amont. Il présentera ces évolutions lors du CTL du 4 avril.

Le Directeur n'est pas choqué par la suppression des DISI tant que les agents ne sont pas touchés.

Questions diverses :

Télétravail :

Au moment de la tenue du CHSCT, le traitement des demandes était en cours avec des entretiens dans les ESI jusqu'au 15 mars.

Entrée en vigueur du télétravail le 1^{er} mai.

Le DISI a rappelé que lors du 1^{er} CTL de l'année il avait décidé de n'accepter qu'un jour de télétravail pour commencer.

Il précise aussi qu'il n'y a pas de recours si un agent n'obtient qu'un jour sur les 2 ou 3 demandés.

Si le métier de l'agent n'entre pas dans le périmètre du télétravail ou si l'agent manque d'expérience dans son poste (1 an) sa demande sera refusée.

Le DISI nous fait remarquer que le télétravail se passe bien chez les cadres.

Le grade ne va pas pour autant être discriminant mais il faut que l'agent soit autonome.

La difficulté à donner une tâche en télétravail à un agent peut être un critère d'exclusion.

Le télétravailleur ne doit pas désorganiser l'équipe il peut y avoir refus si le télétravail impacte trop le service.
Chaque chef d'équipe doit pouvoir voir une journée les agents.
L'absence d'un micro ne motivera pas un refus au pire décalage dans le temps.

ESI BDX 25 demandes : 9A 11B 4C 1A+
ESI TLSE 14 demandes : 4A 10B
ESI POITIERS 10 demandes : 4A 2B 4C
ESI Siège 1 demande : 1A
Par grade : 17 A, 23 B, 8 C, 1 IDIV

Concernant la CAPL de recours pas de précision pourrait être rattachée à une autre CAPL.
RH2C précise que l'assistant de Prévention ne pourra pas aller au domicile de l'agent mais une délégation CHSCT le peut, cependant le DISI ne provoquera pas ce type de visite.
La CID ne s'y déplace pas sauf dans le cas de télétravail médical et à la demande de l'agent.
En conclusion, le DISI indique que le télétravail est un mode de travail qui prendra de l'importance au fil du temps et qui se dirigera peut-être vers le coworking.

Horaire de ménage TOULOUSE

Désormais le ménage se fera de 15H30 à 18H à l'ESI TLSE, cela s'inscrit dans une note nationale.
Les personnels de ménage n'ont pas de moyen d'accès à nos locaux d'où la modification de ces horaires.

Désamiantage ascenseurs TOULOUSE :

La fin des travaux est prévue fin avril, et la direction nous a assuré avoir fait une communication aux agents de l'ESI.

Budget 2019

Le montant pour cette année est de 52 640€, il reste stable par agent.

La DGFIP a obtenu que l'effectif pris en compte pour le calcul du budget 2020 soit celui du 31/12/2019 (avant suppression d'emplois).

Cette année nous n'avons pas de grosses opérations.

Nous continuons lorsque c'est possible de mutualiser nos dépenses concernant les CID avec les DDFIP.

Lors de ce 1^{er} CHSCT l'achat des luminaires n'a pas été retenu par la Direction.

Délégation CGT au CHSCT :

➤ Geneviève BOURREL Esi 33
➤ Béatrice BOISSON Esi 86
➤ Pascale CHAPU CID64
➤ Martine BLASZCZYNSKI Esi 86

ESI BORDEAUX	2 LOTS 20 masques	MANUTAN	66,00
ESI POITIERS	Aménagement de Poste : 1 Repos avant bras	COTICA	152,40
ESI POITIERS	Aménagement de Poste : 1 Siège PLEASE de STEELCASE	UGAP	538,85
ESI POITIERS	Réassortiment de la trousse de secours de l'atelier EIFI	SETON	99,58
ESI POITIERS	Aménagement de Poste : 1 bureau droit réglable	UGAP	208,34
ESI POITIERS	Renouvellement stock chaussures de sécurité pour les vacataires	STREET WORKER	1 042,99
ESI POITIERS	Tapis anti fatigue	MANUTAN	7 052,83
ESI POITIERS	Elevateur 90E	HABRIAL	4 380,00
SOUS TOTAL II			13 540,99
III	PREVENTION AUTRES RISQUES		
ESI TOULOUSE	formation sauveteur secouriste du travail recyclage	OCCITANIA Secourisme	1 200,00
SOUS TOTAL III			1 200,00
IV	DEPLACEMENTS		
ESI TOULOUSE	Stage formation routière	CENTAURE	1 242,00
DISI Siège	formation risque routier cyclable	VELO CITE	480,00
ESI TOULOUSE	maison du vélo		530,00
SOUS TOTAL IV			1 722,00
V	ELECTRICITE INCENDIE		
ESI TOULOUSE	« habilitation électrique initiale » pour 2 agents de la CID31	ERACH human formations	800,00
ESI TOULOUSE	« habilitation électrique recyclage »	ERACH human formations	1600,00
SOUS TOTAL V			2 400,00
VI	DIVERS		
ESI TOULOUSE	CHARIOT à niveau constant pour les agents CID 82	MANUTAN	418,80
ESI TOULOUSE	5 bras support 2 écrans	LDLC.pro UGAP	609,95
ESI TOULOUSE	chariot à dossier rabattable agents CID82	MANUTAN UGAP	150,00
ESI BORDEAUX	Achat chariot pliant	UGAP	110,76
ESI BORDEAUX	8 bras écran double	UGAP	975,91
ESI BORDEAUX	1 blouse blanche	ARC DISTRIBUTION	30,50
ESI BORDEAUX	Achat chariot MODULAIRE	UGAP	420,00
ESI POITIERS	1 Escabeau	UGAP	616,20
SOUS TOTAL VI			3 332,12
TOTAL GENERAL			22 195,11